

DEPARTEMENT
DE L'EURE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DES ANDELYS

MAIRIE DE STE.GENEVIEVE LES GASNY

CANTON DE VERNON

TEL : 02.32.52.12.94

TELECOPIE : 02.32.52.17.77

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

LE : 02/11/2020

Séance du Vendredi 06 Novembre 2020

DATE D'AFFICHAGE

LE : 20/11/2020

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 15

PRESENT : 11

L'an DEUX MILLE VINGT, le vendredi 06 novembre à 19h00, le conseil Municipal légalement convoqué par le Maire le 02 novembre 2020, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Héléna MARTINEZ, Maire.

ABSENT(S) : 4

POUVOIR : 3

PRESENTS : Reynald AIGNEL, Katia DRAGEE, Claire ESPASA, Yann GRUMBACH, Tom KUBLER, Christian MAZURE, Isabelle PANCHOUT, Alexandre PARIS, Jonathan PETIT, Bénédicte VALLET.

ABSENTS EXCUSES : Serge BEGUIN (pouvoir Alexandre PARIS), Lydia KONYA (pouvoir Héléna MARTINEZ), Rémy PONT, Jean Yves SCHROEYERS (pouvoir Christian MAZURE)

Secrétaire de séance : Jonathan PETIT

Délibération prise à huis clos conformément à la décision du conseil municipal dans sa délibération N°2020-33

Objet : Prise en charge de la destruction des nids de frelons asiatiques sur les terrains privés.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- de prendre en charge le coût de la destruction des nids de frelons asiatiques sur les terrains privés, par des entreprises agréées, après déduction de la participation du Département de 30%.

La délibération D2018-67 du 14 décembre 2018 décidant de prendre en charge la destruction des nids de frelons y compris les nids de guêpes sur les terrains privés est annulée et remplacée par la délibération 2020-46 du 6 novembre 2020.

Pour extrait conforme au registre.
Fait à STE GENEVIEVE LES GASNY, le 06 novembre 2020.
Le Maire, Héléna MARTINEZ.

